



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 13.12.2023

Ouverture : 20:05

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Nicolas Dupont Gérard Birrer Philippe Patthey Samuel Veuthey
Membres excusés	Anne Perrier Sébastien Rhoner
Citoyens présents	111 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire et cite les personnes excusées.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par publication dans le e-BO et par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- les mutations intervenues au sein du personnel communal avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- la réorganisation de l'Etat major communal et la nomination de nouveaux membres qui ont accepté de rejoindre l'équipe de l'EM ;
- la volonté de l'Exécutif d'optimiser la gestion de l'éclairage public au vu des nombreuses difficultés rencontrées jusqu'à ce jour avec le système en place ;
- le lancement de démarches auprès de CarPostal afin de proposer à la population un service de transport sur appel ;
- la réalisation de nombreux travaux pour l'amélioration du réseau des routes communales et, bien entendu, des canalisations souterraines ;

- l'exercice formel du droit de réméré sur la parcelle n° 5248 (ancien terrain de football) ayant conduit au transfert de la parcelle en faveur de la Commune de Saxon (retour sans frais) ;
- la fin d'activité de la famille Thomkins en qualité d'exploitant de l'Auberge de la Pleyeux ;
- l'organisation ou l'accueil de diverses manifestations ou assemblées sur le territoire de la Commune.

Ordre du jour de la séance :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 7 juin 2023
2. Budget 2024
3. Approbation du budget 2024
4. Plan financier 2024-2027
5. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 7 JUIN 2023

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Soumis au vote, les procès-verbaux sont approuvés tels que présentés.

2. BUDGET 2024

Budget de fonctionnement :

Le Président commente le détail des comptes de fonctionnement qui regroupent désormais la gestion ordinaire et les services autofinancés. Il précise notamment quelques points particuliers et nouveautés pour 2024, soit :

- absorption des différentes participations aux activités chapeautées par l'Etat du Valais (charges liées) qui sont en constante augmentation ;
- engagement fort pris par la Commune de Saxon en termes de sécurité afin de renforcer les effectifs de la Police intercommunale des Deux-Rives dans le but d'accroître la présence sur le terrain des agents et redonner confiance à notre population ;
- augmentation des coûts liés au fonctionnement du CMS Martigny & Région ;
- projection des bénéfices et pertes réalisés dans les services autofinancés qui permettront de réguler les fonds spéciaux et garantissant l'optimisation de nos réseaux ;
- avancement des travaux de révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions sur la base du Périmètre d'urbanisation arrêté par le Conseil communal et transmis au Service du développement territorial pour préavis ;
- poursuite des travaux en vue d'établir un PGA (plan général d'adduction des eaux) ;
- évaluation, toujours prudente, des recettes fiscales ;
- attribution d'un montant toujours important provenant du Fonds de la péréquation financière intercommunale.

Selon la Loi sur les communes du 5 février 2004 et l'OGFCo du 24 février 2021, le budget établi prend en compte l'évolution prévisible des dépenses et des recettes.

Le budget de fonctionnement peut donc être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'744'600.00	317'700.00
1.	Sécurité publique	2'062'000.00	449'100.00
2.	Enseignement et formation	5'529'400.00	558'500.00
3.	Culture, loisirs & culte	1'957'800.00	388'400.00
4.	Santé	1'869'500.00	429'400.00
5.	Prévoyance sociale	4'791'400.00	1'974'200.00
6.	Trafic	4'720'800.00	1'767'000.00
7.	Protection de l'environnement	4'193'300.00	3'804'400.00
8.	Économie publique	627'600.00	431'700.00
9.	Finance et impôts	1'959'200.00	20'180'200.00
	Excédent		155'000.00
	TOTAL	30'455'600.00	30'455'600.00

Amortissements patrimoine administratif :

Fr. 2'754'000.00

Marge d'autofinancement :

Fr. 2'599'000.00

Par l'approbation du budget et en application des dispositions prévues dans la Loi fiscale du 10 mars 1976, l'Assemblée primaire doit également valider l'indexation des revenus imposables fixée pour 2023, sur proposition du Conseil communal, à 163%.

Budget d'investissement :

Le Président poursuit par une présentation des principaux investissements prévus en 2024 dans les différents dicastères et qui se présentent comme suit :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
0.	Administration générale	230'000.00	
1.	Sécurité publique	10'000.00	
2.	Enseignement et formation	316'100.00	5'000.00
3.	Culture, loisirs & culte	608'000.00	
4.	Santé	6'900.00	
5.	Prévoyance sociale	237'800.00	
6.	Trafic	2'547'000.00	
7.	Protection de l'environnement	1'490'500.00	640'000.00
8.	Économie publique	892'000.00	456'300.00
9.	Finance et impôts	250'000.00	
	TOTAL	6'588'300.00	1'101'300.00

Investissements nets :

Fr. 5'487'000.00

Des commentaires précis et détaillés sont apportés sur les travaux projetés afin de renseigner au mieux les citoyens présents. Il s'agit notamment du réaménagement de certaines routes (avec réseaux souterrains), du projet d'interconnexion de notre réseau d'eau potable avec le réseau de la Commune de Val de Bagnes (report), de la réalisation d'une 1^e étape d'une mesure préconisée par l'étude de mobilité à Gottefrey qui consiste à réaménager la Place Florescat (report) ou encore du report du projet de création d'une station de lavage/remplissage de bossettes mais également de diverses charges liées provenant de l'Etat du Valais.

3. APPROBATION DU BUDGET 2024

La discussion est ouverte et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- connaître les modalités d'utilisation de la station pour bossette ;
- savoir où se situent les toilettes publiques de la Commune ;
- connaître la nature des dépenses liées à l'élimination des plantes invasives ainsi qu'aux sites pollués.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

Plus aucune question n'étant posée, le budget 2024 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 5 refus et 3 abstentions.

4. PLAN FINANCIER 2024-2027

Un plan financier détaillé pour les années 2024 à 2027 a été élaboré par le Conseil communal et la planification prend notamment en considération les éléments suivants :

- les investissements futurs nécessaires, envisagés ou prévisibles, soit notamment :
 - o le réaménagement du secteur « scolaire »,
 - o l'agrandissement de la salle polyvalente,
 - o la poursuite du projet REP,
 - o la participation aux frais de correction et de construction des routes cantonales (charges liées),
 - o la poursuite de la réfection des chemins communaux,
 - o l'amélioration du réseau d'eau potable, notamment en vu d'augmenter la capacité de nos installations intercommunales,
 - o l'amélioration du réseau d'irrigation ;
- l'évolution des charges de fonctionnement ;
- la croissance de la population et l'évolution des recettes fiscales ;
- l'évolution de la péréquation intercommunale.

5. DIVERS

Au moment d'ouvrir les divers, la discussion est ensuite ouverte et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- relever que la Commune devrait avoir plus de moyens de contrôle sur l'occupation des appartements en lien avec les indications communiquées précédemment par le Président ;
- savoir si la Commune a envisagé de reprendre les droits sur le projet qui avait été déposé par M. Christian Constantin sur le terrain du Casino ;
cette question n'a pas été discutée ou étudiée. S'agissant du Casino, des réflexions sont en cours pour un partenariat en vue d'une utilisation du Casino pour des projets culturels, artistiques ainsi que de la restauration ;
- afin de savoir si le Casino est toujours propriété de la Commune ;
- afin de regretter que la Police cantonale n'engage pas de moyen dans les démarches entreprises auprès d'un avocat-pénaliste afin de régler les problèmes de sécurité ou d'occupation intensive des appartements ;

- proposer que seule de la vaisselle recyclable soit utilisée à l'occasion de la prochaine Fête de l'Abricot ;
l'édition 2022 a introduit les verres réutilisables et, pour 2024, le Comité a d'ores et déjà décidé d'imposer de la vaisselle réutilisable ;
- féliciter la Commune pour la mise en valeur du village avec des bacs à fleurs et proposer d'intervenir auprès des CFF afin d'augmenter le nombre de poubelles dans le secteur ;
- relever et regretter le parage « sauvage » à l'arrière du Casino mais également pour proposer d'arboriser le bord du canal (Route du Canal et Route des Pras Longs) en lieu et place des bacs à fleurs qui demandent de l'entretien ;
- relever la problématique de l'état de la Route de l'Usine (située sur le territoire de la Commune de Riddes) et de la Route d'Ecône dans le secteur d'Ecône (dégradation du revêtement, évacuation des eaux de surface, etc.) ;
des contacts ont déjà été pris avec la Commune de Riddes à ce sujet mais sans succès à ce jour et les Autorités de la commune voisine seront à nouveau interpellées ;
- proposer d'illuminer la Tour de Saxon durant les fêtes de fin d'année et suggérer de mettre en place une bande réfléchissante sur les bacs à fleurs ;
- comprendre la structure des coûts de la Police intercommunale en comparaison de la Police Régionale des Villes du Centre (Sion et Sierre) et connaître la nature des besoins de la Commune en termes de police de proximité ;
les coûts supplémentaires permettront une présence accrue sur le terrain durant des horaires étendus afin de canaliser une situation critique et permettre à la population d'être en sécurité ;
- relever la quantité de camions qui circulent sur la route des Mayens en provenance de la Carrière de l'Arbarey et s'assurer que la route peut supporter ces passages réguliers avec des tonnages importants ;
- relever l'état du Ch. de la Plâtrière dans le secteur du camping (dégradation du revêtement) et demander si la réfection est prévue dans les prochaines années mais également pour relever le plus ou moins respect de la signalisation routière (bordiers et vitesse) ;
- proposer d'inventorier les établissements publics accessibles aux personnes à mobilité réduite et de publier cette information sur le site de la Commune.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et a le plaisir d'offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée. Il clôt la séance à 21h55.

Le Président :

Christian Roth

Le Secrétaire

Loïc Blardone